

## 10. Dépassements des seuils pour l'ozone selon l'ancienne directive 1992/72/CE

La directive 1992/72/CE est abrogée à partir du 9 septembre 2003. A partir de cet année seulement un tableau récapitulatif plus figure seront publiés pour rendre possible la comparaison avec les rapports des années précédentes.

Le **tableau VIII** donne un aperçu de l'évolution du nombre de dépassements des différentes valeurs seuils spécifiées dans l'ancienne directive 1992/72/CE. Le tableau indique, par année civile, le "*nombre de jours [nd] avec dépassement*" des différents seuils. Il s'agit du nombre de jours où au moins un des postes de mesure de la Région est en situation de dépassement :

### Nombre de jours avec :

- valeurs horaires supérieures à 180  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  [nd\_1h > 180]
- valeurs horaires supérieures à 200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  [nd\_1h > 200]
- valeur journalière supérieure à 65  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  [nd\_24h > 65]
- valeurs sur 8 heures supérieures à 110  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  [nd\_8h > 110]

	nd 1h > 180	nd 1h > 200	nd 24h > 65	nd 8h > 110
1986	1	1	19	12
1987	1	1	15	12
1988	0	0	10	5
1989	12	7	41	40
1990	10	7	31	28
1991	3	1	17	14
1992	6	3	24	22
1993	7	4	24	22
1994	13	8	56	36
1995	24	12	57	45
1996	2	0	38	23
1997	8	1	51	33
1998	4	2	50	17
1999	4	0	79	35
2000	1	0	39	17
2001	6	2	60	30
2002	2	1	59	20
2003	12	6	91	51
<b>[2004]</b>	<b>[4]</b>	<b>[3]</b>	<b>[59]</b>	<b>[21]</b>

Tableau VIII : OZONE : Nombre de jours avec dépassement dans la Région  
PÉRIODE ANNUELLE : 1 JANVIER - 31 DECEMBRE (1986 - 2003)

*[Données partielles pour la période "2004" : 1<sup>er</sup> janvier - 31 août]*

La plupart des jours [nd-1h] avec dépassement des seuils, mesurés sur une courte durée (*valeurs horaires*), ont été enregistrés durant les chaudes périodes estivales, riches en ozone, de 1994 et 1995, suivis par la période estivale de 2003. Ce constat est en concordance avec ce qui ressort de la présentation graphique de la distribution de fréquences cumulées (figure 36), à savoir la présence de valeurs pics plus élevées pour l'O<sub>3</sub> durant les périodes estivales les plus chaudes.

Le plus grand nombre de périodes avec une exposition de longue durée (*valeurs sur 8 heures*) ont également été enregistrées durant ces trois périodes annuelles. La différence est moins flagrante par rapport au nombre de jours de dépassement des autres années civiles.

Le plus grand nombre de jours [nd-24h] de dépassement est constaté en 2003, suivi par la période estivale de 1999, considérée comme « plus normale ». Cela indique une exposition plus permanente (*valeurs journalières*). En moyenne, il y eu à partir de la fin des années '90 plus de dépassements que pendant la période précédente. La tendance légèrement à la hausse de la concentration annuelle moyenne d'O<sub>3</sub> (figure 36) va dans le même sens.

La figure 31 résume, pour les périodes annuelles, le nombre de jours avec dépassement des valeurs seuils suivantes: valeurs horaires supérieures à 200 µg/m<sup>3</sup>, valeurs sur 8-heures supérieures à 110 µg/m<sup>3</sup> et valeurs journalières supérieures à 65 µg/m<sup>3</sup>.

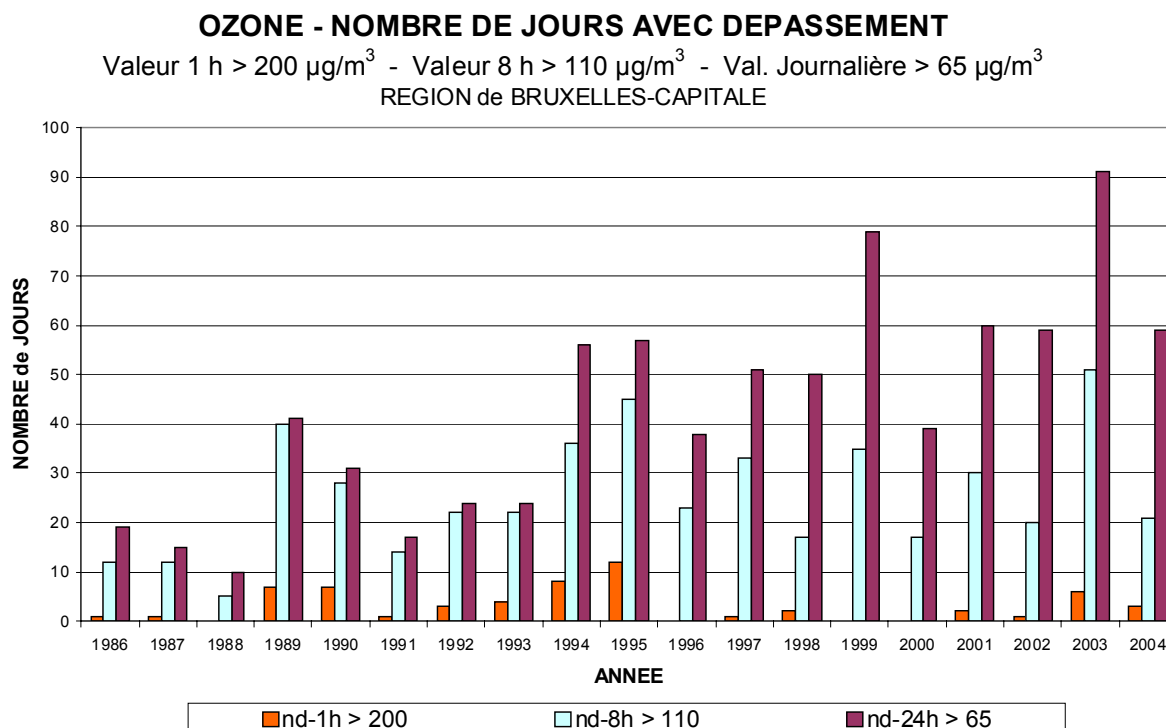


Fig. 31 : Ozone : nombre de jours avec dépassements (directive 92/72/CE)

Période : janvier - décembre (1986 à 2003)

2004 : janvier - août